

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 13 AOUT 2020

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 1.000.000 euros de Titres à Taux Fixe avec remboursement indexé sur un Panier d'Actions composé de Sanofi, Astrazeneca et Johnson & Johnson et à échéance juillet 2023

Souche: SPLB2020-1JR2

ISIN: FR0013524139

dans le cadre du **Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni (chacun, un "**Etat Concerné**") le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans cet Etat Concerné des Titres ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre. L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020 et du 5 août 2020 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

- | | | |
|----|----------------|--|
| 1. | Emetteur: | Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres |
| 2. | (i) Souche N°: | SPLB2020-1JR2 |

(ii)	Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévue(s):	Euro ("EUR")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	1.000.000 EUR
(i)	Souche :	1.000.000 EUR
(ii)	Tranche:	1.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	13 août 2020
	(ii) Date de Conclusion:	7 juillet 2020
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	7 juillet 2020
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Taux Fixe
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur un Panier d'Actions
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable
15.	DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER	
1.	Sous-Jacent Applicable	
(A)	Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:	Non Applicable
(B)	Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur	Non Applicable

un Panier d'Indices

- | | | |
|-----|---|----------------|
| (C) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF: | Non Applicable |
| (D) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds: | Non Applicable |
| (E) | Titres Indexés sur un Panier Combiné | Non-Applicable |

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

- | | | |
|-----|---|----------------|
| (A) | Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts) | Non Applicable |
| (B) | Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts) | Non Applicable |

3. Dispositions relatives aux Intérêts

- | | | |
|-------|--|--|
| (A) | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe | Applicable |
| (i) | Taux d'Intérêt: | Non Applicable |
| (ii) | Période(s) d'Intérêts: | Non Ajusté |
| (iii) | Date(s) de Paiements des Intérêts: | 14 octobre 2020
14 janvier 2021
14 avril 2021
14 juillet 2021
14 octobre 2021
14 janvier 2022
14 avril 2022
14 juillet 2022
14 octobre 2022
16 janvier 2023
18 avril 2023
14 juillet 2023 |
| (iv) | Convention de Jour Ouvré: | Convention de Jour Ouvré Suivant |
| (v) | Montant(s) du Coupon Fixe: | 10 EUR par Montant de Calcul sur chaque Date de Paiement des Intérêts |
| (vi) | Montant(s) du Coupon Brisé: | Non Applicable |
| (vii) | Fraction de Décompte des Jours: | Non Applicable |
| (B) | Dispositions relatives aux Titres à Taux | Non Applicable |

Variable

- | | | |
|-----|--|----------------|
| (C) | Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro | Non Applicable |
| (D) | Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds | Non Applicable |

16. DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL

1. Sous-Jacent Applicable

- | | | |
|--------|---|---|
| (A) | Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions: | Applicable |
| (i) | Mention indiquant si les Titres sont Indexés sur une seule Action Sous-Jacente ou sur un Panier d'Actions Sous-Jacent): | Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions |
| (a) | Jours de Négociation Prévus et Jours de Perturbation: | Jours de Négociations Individuels Prévus et Jours de Perturbation Individuels: Applicable |
| (ii) | L'identité de l'Emetteur Sous-Jacent pertinent, la catégorie de l'Action Sous-Jacente et le code ISIN ou un autre code d'identification des Titres pour l'Action Sous-Jacente pertinente: | <p>Noms de chaque Emetteur Sous-Jacent : (i) Sanofi SA, (ii) Astrazeneca PLC, et (iii) Johnson & Jonhson</p> <p>Classe de chaque Action Sous-Jacente : actions ordinaires</p> <p>ISIN de chaque Action Sous-Jacente : (i) FR0000120578, (ii) GB0009895292 et (iii) US4781601046.</p> <p>Code Bloomberg de chaque Action Sous-Jacente : (i) SAN FP Equity, (ii) AZN LN, et (iii) JNJ UN.</p> |
| (iii) | Source d'Information | (i) www.euronext.com (ii) www.londonstockexchange.com , and (iii) www.nyse.com |
| (iv) | Bourses: | (i) Euronext Paris, (ii) London Stock Exchange and (iii) New York Stock Exchange |
| (v) | Marchés Liés: | Toutes les Bourses. |
| (vi) | Heure d'Evaluation: | Comme défini à la Modalité 9.5 |
| (vii) | Substitution d'Action | Applicable |
| (viii) | Pondération pour chaque Action Sous-Jacente incluse dans le Panier: | Non Applicable |
| (ix) | Cas de Perturbation Additionnels | <p>Changement de la Loi</p> <p>Perturbation de la Couverture</p> |

		Procédure d'Insolvabilité							
(x)	Date Butoir de Calcul de la Moyenne :	Non Applicable							
(xi)	Date Butoir de Référence:	Non Applicable							
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Non Applicable							
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:	Non Applicable							
(D)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:	Non Applicable							
(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné	Non-Applicable							
2. Rendement du Sous-Jacent Applicable									
(A)	Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)	Non Applicable							
(B)	Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)	Pire	Rendement	Moyen	Sans				
		Pondération Egale							
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.							
(ii)	Strike:	1							
(iii)	Date de Détermination du Rendement:	Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé							
(iv)	Taux de Rendement:	100 %							
(v)	Valeur de Référence Initiale:	<table><tr><th>Composant du Panier</th><th>Valeur de Référece Initiale</th></tr><tr><td>Sanofi SA</td><td>Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous</td></tr></table>				Composant du Panier	Valeur de Référece Initiale	Sanofi SA	Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous
Composant du Panier	Valeur de Référece Initiale								
Sanofi SA	Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous								

Astrazeneca PLC	Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous
Johnson & Johnson	Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous

- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (vii) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (viii) Plafond Non Applicable

- (ix) Plancher Non Applicable

- (x) Composants Sélectionnés du Panier Aux fins de la détermination des Composants du Panier Sélectionnés, $J = 1$

- (xi) "Pondération Applicable" or " W_i "

W_i	Composant du Panier
100%	1

3. Modalités de Remboursement Final

- (A) **Montant de Remboursement Final de chaque Titre** Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables

- (B) **Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final**

I Remboursement avec Barrière (Principal à Risque) Applicable

- (i) (a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est: supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final
- (b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera: Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.

	Date de Détermination:	7 juillet 2023
	Valeur Barrière de Remboursement Final:	- 41 %
II	Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)	Non Applicable
V	Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VI	Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VII	Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)	Non Applicable
VIII	Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII	Remboursement à l'Evènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.	REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
(A)	Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable
18.	DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	
18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Applicable
(i)	Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement	supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé

	du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	Automatique
(ii)	Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	07 juillet 2021 07 octobre 2021 07 janvier 2022 07 avril 2022 07 juillet 2022 07 octobre 2022 07 janvier 2023 07 avril 2023
(iii)	Valeur Barrière du Remboursement Automatique:	0 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique.
(iv)	Montant de Remboursement Anticipé Automatique:	Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
(v)	Taux de Remboursement Anticipé Automatique:	100 % relativement à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique
(vi)	Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique
II	Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 1	Non Applicable
V	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2	Non Applicable
VI	Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières	Non Applicable
VII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique	Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE	
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:	Conformément au point 1. (A) des Modalités de Remboursement Final
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Non Applicable

- (C) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non-Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non-Applicable

II **RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.**

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Non Applicable

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Pire Rendement Moyen Sans Pondération Egale

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Taux de Rendement: 100 %
- (iv) Valeur de Référence Initiale:

Composant du Panier	Valeur de Référence Initiale
Sanofi SA	Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous
Astrazeneca PLC	Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous

Johnson & Johnson	Déterminée conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur spécifiées ci-dessous
-------------------	---

- (v) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

- (vii) Plafond Non Applicable

- (viii) Plancher Non Applicable

- (ix) Composants du Panier Sélectionnés: Aux fins de la détermination des Composants du Panier Sélectionnés, J = 1

- (x) **Pondération Applicable** ou W_i

W_i	Composant du Panier
100%	1

18.2 Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul

- (a) Remboursement Imprévu au Pair: Non Applicable
- (b) Montant de Paiement Minimum: Non Applicable
- (c) Déduction pour Frais de Couverture: Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19. **Forme des Titres:** Titres Dématérialisés au porteur
(Modalité 3)
20. **Etablissement Mandataire:** Non Applicable
21. **Centre(s) Financier:** Non Applicable
22. **Centre(s) d'Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement** Non Applicable
23. **Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:** Jour Ouvré de Paiement Suivant
24. **Dispositions de Redénomination:** Non Applicable

25. **Transaction Potentielle de Section 871(m):** L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l'article 871 (m).
26. **Représentation des Titulaires de Titres / Masse:** Masse Légale
(Modalité 21)
 Nom et adresse du Représentant initial:
 MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
 Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.
 Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
 Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement : Non Applicable
- (ii) Date de Contrat de Souscription : Non Applicable
28. Agent Placeur Credit Suisse International
29. Offre Non Exemptée: Non Applicable
30. Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base: Non Applicable
31. Commission et concession totales: Non Applicable

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur: